

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE  
DES PRODUITS DU CANADA**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2023**

## **ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**

### **États financiers**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

### **Table des matières**

---

Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	4
État de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8 - 22

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---

Aux membres de  
l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada,

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

---

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite**

---

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu certaines sections des différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les différents rapports annuels seront mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lecture de ces rapports annuels nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces rapports, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada  
28 mai 2024

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État de la situation financière**  
**31 décembre 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 970 393 \$	7 803 169 \$
Dépôts à terme (note 5 (a))	18 065 004	11 166 649
Débiteurs	4 444 127	3 263 440
Frais payés d'avance et dépôts	668 253	686 378
	28 147 777	22 919 636
<b>Liquidités soumises à des restrictions (note 3)</b>	<b>2 012 131</b>	<b>2 151 872</b>
<b>Prêts subventions (note 4)</b>	<b>373 375</b>	<b>347 977</b>
<b>Dépôts à terme (note 5 (b))</b>	<b>1 500 000</b>	<b>9 695 138</b>
<b>Placements - à la valeur du marché</b>	<b>26 402 161</b>	<b>23 941 026</b>
<b>Immobilisations corporelles (note 7)</b>	<b>14 514 493</b>	<b>14 970 974</b>
<b>Actifs incorporels (note 8)</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
	72 999 937 \$	74 076 623 \$

**Passif**

<b>Court terme</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9)	8 398 461 \$	6 661 229 \$

**Engagements (note 11)**

**Éventualités (note 10)**

**Actif net**

<b>Non affectés</b>	11 207 548	3 627 298
<b>Investis en immobilisations corporelles et incorporelles</b>	14 564 493	15 020 974
<b>Affectations internes (note 6)</b>	36 817 304	46 615 250
<b>Affectations externes (note 12)</b>	2 012 131	2 151 872
	64 601 476	67 415 394
	72 999 937 \$	74 076 623 \$

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :



Administrateur



Administrateur

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État de l'actif net**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

	<b>Non affecté (note 18)</b>	<b>Investi en Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>Affectation externe (note 18)</b>	<b>Affectations internes</b>	<b>Total 2023</b>	<b>Total 2022</b>
<b>Actif net – au début de l'exercice</b>	3 627 298 \$	15 020 974 \$	2 151 872 \$	46 615 250 \$	<b>67 415 394 \$</b>	70 921 256 \$
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	(2 093 466)	(720 452)	-	-	<b>(2 813 918)</b>	(3 505 862)
Transfert des montants investis en immobilisations corporelles et incorporelles	(263 971)	263 971	-	-	-	-
Transfert de la réserve interne restreinte (note 6)	11 545 998	-	-	(11 545 998)	-	-
Transfert aux affectations internes (notes 11 (b) et (c))	(1 748 052)	-	-	1 748 052	-	-
Transfert aux affectations externes (note 12)	(625 759)	-	625 759	-	-	-
Transfert au non affecté (note 10 (b))	765 500	-	(765 500)	-	-	-
<b>Actif net – à la fin de l'exercice</b>	<b>11 207 548 \$</b>	<b>14 564 493 \$</b>	<b>2 012 131 \$</b>	<b>36 817 304 \$</b>	<b>64 601 476 \$</b>	67 415 394 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État des résultats**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
		(note 18)
<b>Produits (note 17)</b>	<b>41 781 651 \$</b>	<b>39 941 245 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Traitement	21 424 552	19 318 015
Collectes	10 690 442	10 311 028
Transport	7 509 321	6 447 522
Administration des programmes	4 094 430	3 064 855
Frais généraux et d'administration	4 417 644	3 610 799
	<b>48 136 389</b>	<b>42 752 219</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation</b>	<b>(6 354 738)</b>	<b>(2 810 974)</b>
<b>Autres produits (charges)</b>		
Revenus de placements	1 442 671	690 877
Revenus d'intérêts	1 079 685	509 750
Gain (perte) non réalisé sur les investissements	1 017 308	(1 896 706)
Gains sur la vente de titres négociables	1 156	1 191
	<b>3 540 820</b>	<b>(694 888)</b>
<b>Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>(2 813 918) \$</b>	<b>(3 505 862) \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**État des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Trésorerie provenant de (utilisée pour) :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(2 813 918) \$	(3 505 862) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement de la valeur marchande de la réserve	(1 017 308)	1 896 706
Amortissement	720 452	685 577
Prêts graciés	72 652	60 073
Gain sur la vente de titres négociables	(1 156)	(1 191)
	(3 039 278)	(864 697)
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(1 180 687)	(311 416)
Frais payés d'avance et dépôts	18 125	(476 929)
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 737 233	(559 726)
	(2 464 607)	(2 212 768)
<b>Activités d'investissement</b>		
Réalisation (achat) de dépôts à terme	1 296 782	(145 427)
Liquidités soumises à des restrictions	139 741	(23 278)
Acquisition d'immobilisations corporelles – nette	(263 971)	(328 409)
Acquisition de placements	(1 442 671)	(690 877)
	(270 119)	(1 187 991)
<b>Activités de financement</b>		
Émission de prêts-subventions	(98 050)	(35 656)
	(98 050)	(35 656)
<b>Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(2 832 776)</b>	<b>(3 436 415)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début de l'exercice</b>	<b>7 803 169</b>	<b>11 239 584</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin de l'exercice</b>	<b>4 970 393 \$</b>	<b>7 803 169 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**1. Constitution de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada**

Le 7 mai 2001, l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association ») a été incorporée selon la Loi sur les corporations canadiennes. La nouvelle entité était le résultat de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables. Le 7 janvier 2015, la société a demandé une prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a changé son nom pour l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a pour objet le développement, l'implantation et l'opération de programmes de gestion au Canada ou ailleurs. Les programmes de gestion de produits sont financés par l'industrie et gèrent des programmes qui fournissent un système de collecte aux consommateurs pour des produits dont ils ne veulent plus. Le programme prend alors la responsabilité du recyclage et l'élimination appropriée des déchets. Les produits acceptés par les programmes gérés par l'Association comprennent la peinture, les pesticides, les liquides inflammables et autres produits ménagers dangereux, les produits d'éclairages et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. L'association gère des programmes pour une partie ou tous ces produits en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables**

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs charges à payer.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent des placements et de la réserve qui est composées de divers placements dans des fonds communs.

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortit selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Bâtiment	25 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement d'entrepôt	2, 3 et 5 ans

(d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'Association amortit ses actifs incorporels à durée de vie limitée selon la méthode linéaire de sorte qu'ils soient amortis sur leur durée de vie utile. Le taux d'amortissement annuel est le suivant :

Progiciel de gestion intégrée (ERP)	5 ans
-------------------------------------	-------

Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

(e) Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus aux services fournis par l'Association sa valeur comptable est dévaluée à sa valeur résiduelle. La direction a déterminé qu'aucune dévaluation n'était nécessaire au cours de l'exercice.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)**

(f) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé dans l'accord entre l'Association et ses membres et qui correspond à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

Les membres sont tenus de remettre les frais de gestion environnementale (FGE) pour tous les produits vendus à compter de la date de démarrage du programme ou de la date à laquelle le membre a entrepris la vente de produits visés. Si, pour une quelconque raison, un membre omet de déclarer et de verser les FGE associés aux produits vendus, l'Association comptabilisera ces frais comme revenus lorsque ces montants pourront être déterminés par l'Association.

Les autres honoraires contractuels sont comptabilisés en tant que produits à l'achèvement des services fournis.

Les produits de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

(g) Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges ainsi que la divulgation des éventualités à la date de l'état de la situation financière. Les soldes et les divulgations sujettes à des estimations importantes inclus dans les états financiers comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges à payer, les revenus constatés pour les frais de récupération à recevoir et les engagements pour des produits en mains non traités. La direction est d'avis que les estimations utilisées dans la préparation des états financiers sont prudentes et raisonnables; par contre, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(h) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**3. Encaisse affectée**

L'encaisse affectée se compose des montants suivants :

	<b>2023</b>	2022
Réserve du programme du Québec RecycFluo (note 12)	<b>2 012 131 \$</b>	1 386 372 \$
Réserve de réduction des frais en Ontario (note 10 (b))	-	765 500
	<b>2 012 131 \$</b>	2 151 872 \$

L'encaisse affectée à la réserve du programme Recycfluo du Québec se compose de 1 453 905 \$ d'encaisse détenue dans un compte bancaire distinct et de 558 226 \$ d'encaisse provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'Association. Subséquemment à la clôture de l'exercice, l'Association a transféré 558 226 \$ d'encaisse au compte bancaires distincts du programme RecycFluo du Québec.

**4. Prêts subventions**

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds sous la forme de prêts subvention à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 11 (b)). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % ou 20 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des d'opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt annuel de 8 %.

	<b>2023</b>	2022
Solde au début de l'exercice	<b>347 977 \$</b>	372 394 \$
Fonds avancés au cours de l'exercice	<b>98 050</b>	35 656
Prêts graciés au cours de l'exercice	<b>(72 652)</b>	(60 073)
Solde - à la fin de l'exercice	<b>373 375 \$</b>	347 977 \$

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**5. Dépôts à terme**

(a) Court terme

Au 31 décembre 2023, l'Association détenait des dépôts à terme d'un montant de 18 065 004 \$ (2022 - 11 166 649 \$) avec des dates d'échéance allant du 10 janvier 2024 au 18 août 2024 et portant intérêt à des taux annuels variants de 1,50 % à 5,84 % classés comme actifs à court terme.

(b) Long terme

Au 31 décembre 2023, l'Association détenait un dépôt à terme d'un montant total de 1 500 000 \$ (2022 - 9 695 138 \$) venant à échéance le 14 août 2025 portant intérêt au taux annuel de 5,84 % classés en tant qu'actifs à long terme.

**6. Affectations internes de l'actif net**

Au cours de l'exercice précédent, les administrateurs de l'Association ont approuvé la politique de gestion et d'affectation de l'actif net des membres de l'Association, «PCA Members' Net Assets Management and Allocation Policy» qui comprend la création d'un fonds de réserve pour le programme de l'Association et qui a entraîné la fermeture de la précédente affectation interne de l'actif net. Le Fonds de réserve du programme de l'Association est présenté comme un actif net affecté en interne dans l'état de la situation financière et l'état de l'évolution de l'actif net.

L'objectif du fonds de réserve de l'Association est le suivant :

- stabiliser les écotaxes en permettant de gérer les fluctuations de volume d'une année à l'autre
- couvrir les coûts de liquidation de l'association par décision des membres ou à la suite d'une modification de la réglementation, d'une manière ordonnée, sans dépasser deux ans ;
- couvrir les coûts des éléments imprévus ou extraordinaires
- le financement provisoire de l'expansion d'un programme
- pour financer d'autres projets spéciaux (tels que l'acquisition ou la construction d'un bâtiment).
- pour financer l'achat de biens d'équipement ; et
- d'agir comme un fonds d'amortissement pour couvrir le coût de la gestion des produits ayant une longue durée de vie, pour lesquels la collecte peut avoir lieu dans un avenir éloigné.

Le solde du fonds de réserve de l'Association doit être égal ou inférieur aux dépenses totales du programme enregistrées au cours de l'année la plus récente, et ne doit jamais être inférieur à six mois des dépenses totales du programme. À la discrétion des administrateurs, le solde du fonds de réserve peut dépasser les dépenses de l'année la plus récente dans les cas où les programmes présentent des risques élevés en raison des conditions du marché, aggravés par la longue durée de vie des produits associés au programme. Le montant du seuil de réserve de l'Association est recalculé chaque année et la valeur de la réserve est ajustée en conséquence à la fin de l'exercice concernée, l'ajustement est présenté dans l'état de l'évolution de l'actif net comme un transfert de fonds.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**6. Affectations internes de l'actif net (suite)**

Les actifs du Fonds de réserve de l'Association sont constitués de liquidités, de dépôts à terme et d'investissements dans des titres à revenu fixe et des actions, et sont gérés de manière indépendante.

Au cours de l'exercice, 11 545 998 \$ ont été transférés des affectations internes de l'actif net à l'actif net non affecté (2022 - 46 615 250 \$ ont été transférés de l'actif net non affecté aux affectations internes de l'actif net).

Le solde des affectations internes de l'actif net se compose des montants suivants :

	2023	2022
Fond de réserve du programme de l'Association «PCA Program Reserve Fund»	35 069 252 \$	46 615 250 \$
Fonds disponibles pour le développement des installations de collecte (note 11(b))	748 052	-
Fonds disponibles pour le développement des installations de collecte de la Saskatchewan (note 11(c))	1 000 000	-
	36 817 304 \$	46 615 250 \$

**7. Immobilisations corporelles**

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Net	2022 Net
Terrain	7 659 119 \$	-	7 659 119 \$	7 659 119 \$
Bâtiments	8 141 509	1 868 280	6 273 229	6 598 890
Équipement	3 410 758	2 828 613	582 145	712 965
Équipements de bureau	5 551	5 551	-	-
	19 216 937 \$	4 702 444 \$	14 514 493 \$	14 970 974 \$

Les terrains et les bâtiments sont constitués de deux propriétés dont la propriété légale est détenue par des sociétés en fidéicommiss. L'Association a la propriété effective des propriétés.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 720 452 \$ (2022 – 685 577 \$) d'amortissement.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**8. Actifs incorporels**

	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>2023 Net</b>	<b>2022 Net</b>
Progiciel de gestion intégrée (ERP)	754 986 \$	754 986 \$	- \$	- \$
Programme du Québec RecycFluo	50 000	-	50 000	50 000
	<b>804 986 \$</b>	<b>754 986 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>50 000 \$</b>

Au cours de l'exercice 2012, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme RecycFluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2023.

**9. Comptes fournisseurs et charges à payer**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Comptes fournisseurs et charges à payer	8 316 632 \$	6 591 595 \$
Remises gouvernementales	81 829	69 634
	<b>8 398 461 \$</b>	<b>6 661 229 \$</b>

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**10. Éventualités**

- a) Au cours des exercices financiers 2020 et 2021, l'Association a accumulé des pénalités estimées à 810 354 \$ du fait que le programme n'ait pas atteint certains objectifs de collecte conformément au Règlement sur le recyclage et la valorisation des produits par les entreprises. Le 30 juin 2022, le gouvernement du Québec a modifié le règlement et, par conséquent, les pénalités accumulées au cours des années précédentes ont été annulées. Par conséquent, l'Association a renversé les pénalités accumulées antérieurement dans les états financiers de l'exercice 2022, ce qui a été comptabilisé comme une réduction des frais d'administration des programmes de l'exercice 2022 de 810 354\$, et aucune pénalité n'a été accumulée au cours de l'exercice 2022.

Le règlement modifié impose certains objectifs de collecte à partir de l'exercice 2023, et l'Association sera soumise à des pénalités potentielles si ces objectifs ne sont pas atteints. L'Association a atteint les objectifs fixés pour 2023 et n'a pas provisionné de pénalités estimées pour l'exercice 2023

- b) Conformément à l'addenda de transfert de fonds excédentaires (note 13), l'Association a établi un fonds de réserve affecté de 765 500 \$ à même les actifs existants de l'Association, excluant les fonds excédentaires reçus dans le cadre de la campagne de réduction des frais. Le but du fonds de réserve affecté était de couvrir certaines dépenses qui pourraient être facturées par Stewardship Ontario si la transition du programme DMDS vers la responsabilité individuelle des producteurs devait se faire à une date ultérieure au 30 septembre 2021. Dans le cas où le financement du fonds de réserve affecté aurait été insuffisant pour couvrir les dépenses pendant le retard de transition, l'Association était tenue de financer toute dépense excédant le fonds de réserve affecté à même ses propres actifs. Au cours de l'exercice, le programme de la DMDS de l'Ontario a été officiellement terminé et les fonds ont été libérés et transférés dans l'actif net non affecté de l'Association.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**11. Engagements**

- (a) L'Association a un bail pour les bureaux du Québec qui vient à échéance le 31 mai 2024. Au cours de l'année, l'Association s'est entendue sur une prolongation qui expirera en 31 mai 2027.

L'Association a un bail pour les bureaux de l'Ontario qui vient à échéance le 29 février 2024. Au cours de l'année, l'Association s'est entendue sur une prolongation qui expirera en 28 février 2031.

Les versements annuels pour les locaux occupés par l'Association sont les suivants :

2024	139 461 \$
2025	220 799
2026	198 037
2027	149 737
2028	117 609
Par la suite	<u>256 084</u>
	<u>1 081 727 \$</u>

- (b) Ces dernières années, le conseil d'administration de l'Association a approuvé la mise à disposition de fonds pouvant atteindre 1 535 000 \$ afin d'être utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2023, 786 948 \$ de prêts ont été déboursés de la réserve de fonds disponibles (note 4) et l'association a renoncé à 413 573 \$ de prêts. Au cours de l'exercice, l'Association a transféré le montant restant non décaissé et disponible à être prêté de 748 052 \$ aux affectations internes de l'actif net.
- (c) Au cours des exercices antérieurs le conseil d'administration de l'Association a adopté une résolution visant à mettre à la disposition des sites de collecte participant au programme de gestion des résidus domestiques dangereux de la Saskatchewan un financement en capital pouvant atteindre 1 000 000 \$. Les modalités de versement de ces fonds n'ont pas été déterminées par l'Association à la date du rapport de l'auditeur indépendant. Au cours de l'exercice, l'Association a transféré le montant restant non décaissé et disponible à être prêté de 1 000 000 \$ aux affectations internes de l'actif net.
- (d) À la fin de l'exercice, l'Association disposait de produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 1 041 533 \$ (2022 – 627 275 \$) en 2024.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**12. Affectations externes de l'actif net**

Les affectations externes se compose des montants suivants :

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Réserve du programme RecycFluo du Québec	<b>2 012 131 \$</b>	1 386 372 \$
Réserve pour la réduction des frais en Ontario (Note 10(b))	-	765 500
	<b>2 012 131 \$</b>	2 151 872 \$

Conformément à l'accord conclu entre l'Association et la Société Québécoise de récupération et de recyclage, l'Association est tenue de maintenir un fonds de réserve correspondant à un minimum de six mois et à un maximum de douze mois de dépenses d'exploitation du programme. Le but du fonds de réserve est de couvrir les dépenses lors d'une éventuelle liquidation du programme. Au cours de l'exercice, l'Association a transféré 558 226 \$ de l'actif net non affecté aux affectations externes de l'actif net relativement au fonds de réserve du programme Québec Recycfluo. De plus, des revenus d'intérêts de 67 533 \$ (2022 - 23 278 \$) ont été transférés de l'actif net non affecté à la réserve du programme Québec Recycfluo, résultant en un transfert de fonds total de 625 759 \$.

**13. Campagne de réduction des frais en Ontario**

Le 24 juin 2020, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« l'Office ») a approuvé l'addenda sur le transfert des fonds excédentaires qui, entre autres, prévoyait le transfert des fonds excédentaires provenant de l'ancien programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux ("MHSW") aux intendants ou aux membres du programme. Le 8 juillet 2020, l'Association a conclu un accord avec Stewardship Ontario ("SO") pour distribuer les fonds excédentaires du programme MHSW aux membres du programme Ontario PaintRecycle et du programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers (les « programmes »). En vertu de l'entente, l'Association a reçu des fonds excédentaires totalisant 16 366 500 \$, dont 14 586 000 \$ devant être distribués aux membres du programme Ontario PaintRecycle et 1 780 500 \$ devant être distribués aux membres du programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers par le biais de réduction de frais et les fonds résiduels qui ne pouvaient pas être affectés ont été déboursés conformément à l'addendum relatif aux fonds résiduels. Le total de ces fonds a été entièrement distribué au 31 décembre 2021.

Au cours de l'exercice précédent, SO a transféré des fonds supplémentaires d'un montant de 585 039 \$, dont 499 472 \$ devaient être distribués aux membres du programme de recyclage des peintures de l'Ontario et 85 567 \$ devaient être distribués aux membres du programme de pesticides, de solvants et d'engrais de l'Ontario. Le total de ces fonds a été entièrement distribué aux membres au 31 décembre 2022.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**13. Campagne de réduction des frais en Ontario (suite)**

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a approuvé une prolongation du programme de réduction des frais pour les solvants de l'Ontario. La prolongation du programme de réduction des frais est financée par l'excédent accumulé généré par le programme Solvants de l'Association, qui a été utilisé pour réduire les FGE dus par les membres.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le programme étendu de réduction des frais du programme des solvants de l'Ontario a entraîné une diminution des recettes des FGE de 639 974 \$ (2022 – 676 667 \$). Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé la fin du programme de réduction des frais pour les solvants de l'Ontario à compter de la période de déclaration d'octobre 2023.

**14. Instruments financiers**

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 décembre 2023.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux prêts subventions. La trésorerie est détenue dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. Les concentrations du risque de crédit au niveau des prêts subventions sont limitées dans la mesure où une installation de collecte qui a reçu un prêt subvention ne devienne pas opérationnelle et que le prêt devienne remboursable à l'Association (note 4). L'Association a des processus d'évaluation et de contrôle en place et radie les comptes lorsqu'elle détermine qu'il est impossible de les percevoir. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**14. Instruments financiers (suite)**

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 6), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.

Certains actifs et passifs libellés en devises étrangères sont exposés au risque de fluctuation des taux de change. Au 31 décembre 2023, l'encaisse et des débiteurs de 271 087 \$ US et 154 360 \$ US (2022 – 201 114 \$ US et 164 974 \$ US) respectivement ont été convertis en dollars canadiens et des comptes fournisseurs et charges à payer de Néant \$ US (2022 – 12 275 \$ US) ont été convertis en dollars canadiens. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en regard de ses placements inclus dans sa réserve. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**15. Organisation contrôlée**

L'Association contrôle PCA Product Stewardship Inc. (PCA PSI) puisqu'elle est son seul membre et a le droit de nommer la majorité de ses membres du conseil d'administration. L'association et PCA PSI ont certains membres de leur conseil d'administration en Commun.

PCA PSI a été créée pour développer et gérer des programmes aux États-Unis qui permettent aux membres de facilement satisfaire la réglementation des états quant au traitement en fin de vie utile d'une variété de produits fabriqués et vendus dans l'industrie. PCA PSI gère actuellement le programme State LightRecycle de l'état de Washington.

PCA PSI n'a pas été consolidé dans les états financiers de l'Association. Les états financiers de PCA PSI sont préparés en conformité avec le FASB ASC 958, entités sans but lucratif des normes comptables des États-Unis. Le sommaire de l'information financière au 31 décembre 2023 a été tiré des états financiers non audités tels qu'ils ont été préparés par la direction et sont convertis en dollars canadiens en utilisant la méthode du taux courant.

PCA PSI

	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
	<b>(Non audité)</b>	
<b>Situation financière</b>		
Actif total	<b>3 412 261 \$</b>	<b>4 866 224 \$</b>
Passif total	<b>437 819</b>	<b>1 308 165</b>
Avoir net	<b>2 974 442</b>	<b>3 558 059</b>
	<b>3 412 261 \$</b>	<b>4 866 224 \$</b>
<b>Résultats</b>		
Revenus totaux	<b>2 321 228 \$</b>	<b>3 393 312 \$</b>
Total des charges	<b>2 831 551</b>	<b>2 333 196</b>
(Insuffisance) excédent des revenus	<b>(510 323) \$</b>	<b>1 060 116 \$</b>
<b>Flux de trésorerie</b>		
Trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<b>(1 347 453) \$</b>	<b>2 121 950 \$</b>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	<b>(1 347 453) \$</b>	<b>2 121 950 \$</b>

---

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA**  
**Notes aux états financiers**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

**16. Transaction avec des parties liées**

L'Association est liée avec à PCA PSI (note 15). Vous trouverez ci-dessous un sommaire des transactions et soldes entre parties liées.

Un montant de 22 019 \$ à recevoir de PCA PSI (29 779 \$ en 2022) est inclus dans les débiteurs. Ces montants ne sont pas garantis, il ne porte pas intérêts et seront encaissés au cours de l'exercice 2024.

L'Association a facturé un montant de 230 061 \$ (270 090 \$ en 2022) à PCA PSI pour des frais d'administration.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

**17. Revenu**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Produits relatifs aux frais de récupération	<b>40 216 607 \$</b>	38 323 036 \$
Autres	<b>1 565 044</b>	1 618 209
	<b><u>41 781 651 \$</u></b>	<u>39 941 245 \$</u>

**18. Données comparatives**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment afin de se conformer à la présentation des états financiers de 2023.